

INFORMATION

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (4 jours ½ de classe sur 5 jours, lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi), de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) non obligatoires sont proposées aux enfants, sous la responsabilité de la Commune.

Pour celles et ceux qui adhèrent au dispositif (NAP) mis en place, et pour en assurer la gestion et l'organisation, l'inscription est nécessaire.

Toute inscription impose la présence obligatoire de l'enfant toute l'année scolaire, sur les jours choisis.

Ci-dessous fiche d'inscription à remplir, selon l'engagement retenu.

FICHE D'INSCRIPTION

(une fiche à remplir par enfant)

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES CORBEILLES Année 2014/2015

(à retourner le plus tôt possible et au plus tard le 11 juillet 2014)
Au-delà du 4 juillet, à déposer en mairie

Votre enfant _____
en classe de _____

participera aux nouvelles activités scolaires (cochez la case choisie)

toute l'année scolaire 2 h ½ par semaine, c'est-à-dire :

Mardi de 15h 15 à 16 h 30 = 1 h 15 **et** Vendredi de 15 h 15 à 16 h 30 = 1 h 15

Ou soit :

Mardi de 15 h 15 à 16 h 30 = 1 h 15

Ou soit :

Vendredi de 15 h 15 à 16 30 = 1 h 15

Les mardis où il n'y aura pas les APC encadrées par les enseignants (2 septembre, 4 novembre, 10 mars, 12 mai, 23 juin, 30 juin)

Ou :

NON ne participera pas

Le règlement intérieur sera remis après inscription de l'enfant

ENFANT

- FILLE**
 GARCON

(cocher la case correspondante)

NOM – Prénom :

Date de naissance : âge :

Classe fréquentée à CORBEILLES :

PARENTS

	<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
NOM – Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse Mail		
Nom de l'employeur Adresse		
N° Téléphone travail		
N° Sécurité Sociale		

Nom - adresse et téléphone du MEDECIN TRAITANT de l'enfant :

.....
.....

Personne à prévenir en cas d'urgence (père/mère/autre) – Coordonnées :

.....
.....

Traitement médicamenteux, allergie, autres (précisez) :

.....
.....
.....

Observations :

.....
.....
.....

(1)Rayer la mention inutile.

J'autorise (1) Je n'autorise pas (1)
les responsables encadrant mon enfant dans ces nouvelles activités périscolaires, à faire appel aux services d'urgence en cas de problème pour le transporter vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. L'élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Signature du père

Signature de la mère

Signature du tuteur légal

Mairie de CORBEILLES
Le Château -BP 18
45490 CORBEILLES
☎ 02.38.92.20.10 - 📠 02.38.92.16.76
Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi / Mercredi / Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / fermeture l'après-midi
Samedi matin : 9h00 – 11h30.